



Mairie de Châteaufort

Arrêté interdiction d'accès aux lieux publics :

Toutes les Salles Communales,

City stade, Stade de foot, Pumptrak, Skate parc, jeux d'enfants
N°001-2020

Le maire de la commune de CHÂTEAUFORT Isère,

- Vu l'arrêté ministériel des solidarités et de la santé du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19,
- Considérant que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;
- Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus covid-19

ARRÊTE :

Article 1 : Interdiction d'utilisation et d'accès aux équipements communaux :

Toutes les Salles Communales,

City stade, Stade de foot, Pumptrak, skate parc, jeux d'enfants

Durée indéterminée

Article 2 : Le Maire et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOURGOIN-JALLIEU sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Châteaufort, le 20 mars 2020

Le Maire,



Daniel GAUDE